Conditions Générales d’Utilisation et de Service

Plateforme DABARI — Mise en relation pour cotransportage occasionnel de colis

Version du [DATE] — [Société éditrice, forme juridique, SIRET, siège social, adresse email de contact]

Article 1 — Objet

Les présentes Conditions Générales d’Utilisation (« CGU ») ont pour objet de définir les modalités et conditions d’utilisation de la plateforme DABARI (« la Plateforme »), service de mise en relation entre :

- des particuliers effectuant un déplacement pour leur propre compte et disposant d’une capacité de transport disponible (« le Cotransporteur ») ;
- des particuliers souhaitant faire acheminer un colis à l’occasion de ce déplacement (« l’Expéditeur »).

La Plateforme se limite à un rôle d’intermédiaire technique de mise en relation. Elle n’est ni transporteur, ni commissionnaire de transport, ni dépositaire des colis échangés entre utilisateurs.

Article 2 — Qualification juridique de l’activité : le cotransportage

2.1. Le service proposé s’inscrit exclusivement dans le cadre du **cotransportage** tel que défini à l’article L. 3232-1 du code des transports : *« l’utilisation en commun, à titre privé, d’un véhicule terrestre à moteur effectuée à titre non onéreux, excepté le partage des frais, pour transporter des colis dans le cadre d’un déplacement qu’un conducteur effectue pour son propre compte »*.

2.2. En conséquence, et ceci constitue une condition essentielle d’utilisation de la Plateforme :

- le déplacement du Cotransporteur doit être réalisé **pour son propre compte** (voyage personnel, professionnel, familial préexistant), et non organisé dans le seul but de transporter le colis d’autrui ;
- la somme versée par l’Expéditeur au Cotransporteur ne peut excéder un **partage des frais réels** du déplacement (carburant, péage, franchise bagage supplémentaire, billet, etc.) ; elle ne saurait constituer une rémunération commerciale ;
- l’activité de Cotransporteur exercée via la Plateforme doit rester **occasionnelle** et ne peut constituer une activité professionnelle habituelle non déclarée.

2.3. L’utilisateur reconnaît que le dépassement de ce cadre (tarification systématique au kilo, activité répétée à titre lucratif, absence de déplacement personnel réel) ferait sortir son activité du régime du cotransportage et pourrait la faire relever du transport public de marchandises, soumis à immatriculation, capacité professionnelle et fiscalité spécifiques — dont la Plateforme ne saurait être tenue responsable si l’utilisateur y contrevient (voir Article 8).

Article 3 — Inscription et vérifications

3.1. L’utilisation de la Plateforme suppose la création d’un compte et l’acceptation pleine et entière des présentes CGU.

3.2. La Plateforme peut demander une pièce d’identité et procéder à des vérifications de bon sens (cohérence du trajet déclaré, historique du compte). **Ces vérifications ne constituent en aucun cas une garantie** de l’identité réelle, de la fiabilité, de la solvabilité ou du comportement des utilisateurs, et n’engagent pas la responsabilité de la Plateforme à ce titre.

Article 4 — Formation du contrat entre utilisateurs

4.1. Le contrat de cotransportage (nature, contenu, valeur déclarée du colis, prix du partage de frais, lieux et dates de remise/livraison) est conclu **exclusivement entre l'Expéditeur et le Cotransporteur**. La Plateforme n'est pas partie à ce contrat.

4.2. Il appartient aux utilisateurs de définir eux-mêmes les modalités de remise du colis, d'en vérifier le contenu à la prise en charge, et de convenir des modalités de preuve (photo, état des lieux contradictoire, accusé de réception) — la Plateforme recommande ces bonnes pratiques sans en imposer ni en garantir l'exécution.

Article 5 — Objets et contenus interdits

5.1. Sont strictement interdits au transport via la Plateforme, sans que cette liste soit exhaustive :

- les marchandises dont le transport est interdit ou réglementé par la loi (armes, stupéfiants, produits contrefaits, espèces protégées, biens culturels protégés, matières dangereuses, inflammables, explosives, etc.) ;
- l'argent liquide, les métaux et pierres précieuses, les titres au porteur, sauf déclaration explicite acceptée par le Cotransporteur ;
- tout objet dont la détention, l'exportation ou l'importation est soumise à autorisation (douane, sanitaire, phytosanitaire, CITES) sans que cette autorisation ait été obtenue par l'Expéditeur ;
- tout colis dont le contenu est dissimulé ou frauduleusement déclaré.

5.2. L'Expéditeur est seul responsable de la conformité du colis à la réglementation douanière et fiscale du pays de départ et du pays de destination, y compris les déclarations de valeur et le paiement des droits éventuellement dus. Le Cotransporteur est en droit de refuser ou d'ouvrir un colis pour vérification avant transport.

5.3. Toute violation de cet article engage la seule responsabilité personnelle, y compris pénale, de son auteur. La Plateforme se réserve le droit de suspendre le compte concerné et de transmettre les informations utiles aux autorités compétentes en cas de réquisition légale.

Article 6 — Rôle et responsabilité de la Plateforme

6.1. La Plateforme fournit un outil de mise en relation (annonces, messagerie, éventuellement paiement séquestré). Elle **n'intervient pas dans le transport physique du colis**, n'en a jamais la garde, la détention ou le contrôle, et n'est ni transporteur ni commissionnaire de transport au sens du code de commerce ou du code des transports.

6.2. En conséquence, la Plateforme **ne peut être tenue responsable** :

- de la perte, du vol, de l'endommagement, du retard ou de la non-remise du colis ;
- du contenu réel du colis transporté, de sa valeur, de sa licéité ou de sa conformité aux règles douanières ;
- de l'annulation, du retard ou de la modification du déplacement du Cotransporteur (annulation de vol, grève, cas de force majeure) ;
- des préjudices indirects (perte de chance, préjudice moral, perte d'exploitation) subis par l'un ou l'autre utilisateur ;
- de tout litige, y compris quant au prix convenu, survenant entre l'Expéditeur et le Cotransporteur, la Plateforme n'étant pas partie au contrat de cotransportage.

6.3. La responsabilité de la Plateforme ne pourra être recherchée qu'au titre de ses propres manquements en tant qu'éditeur du service technique de mise en relation (disponibilité de la plateforme, sécurité des données, conformité des informations qu'elle diffuse elle-même), et dans les limites autorisées par la loi.

6.4. **Réserve importante** : conformément au droit de la consommation, une clause ne peut exonérer totalement un professionnel de sa propre faute ou faute lourde, ni des obligations

essentielles du contrat, à l'égard d'un consommateur. Les limitations ci-dessus visent le transport lui-même (fait d'un tiers, l'utilisateur cotransporteur) et non un manquement propre de la Plateforme.

Article 7 — Assurance

7.1. La Plateforme ne fournit, sauf mention contraire explicite sur le service souscrit, **aucune assurance** couvrant la perte, le vol ou la détérioration des colis.

7.2. Il appartient à l'Expéditeur de souscrire, s'il le souhaite, une assurance ad hoc pour les biens de valeur, et de vérifier que son assurance habitation/responsabilité civile ne couvre pas déjà ce type d'envoi. Il est vivement recommandé de ne pas confier au cotransportage occasionnel des biens irremplaçables ou de valeur non assurée.

Article 8 — Obligations fiscales et déclaratives des utilisateurs

Chaque utilisateur est seul responsable :

- de la déclaration et du paiement de tout impôt, taxe ou droit de douane applicable à son activité ou à son envoi ;
- du respect des seuils et formalités douanières du pays de départ, de transit et de destination ;
- de la requalification éventuelle de son activité en activité commerciale s'il en dépasse le cadre occasionnel défini à l'Article 2, et des conséquences qui en découlent (immatriculation, TVA, cotisations sociales).

La Plateforme n'est pas mandataire fiscal des utilisateurs et ne procède à aucune déclaration en leur nom, sauf obligation légale de déclaration qui s'imposerait directement à elle (le cas échéant, en matière de revenus perçus via la Plateforme, selon la réglementation applicable aux plateformes de mise en relation).

Article 9 — Paiement et frais de service

[À adapter selon votre modèle : commission de mise en relation prélevée par la Plateforme, séquestre du paiement jusqu'à confirmation de livraison, modalités de remboursement en cas d'annulation, etc. Ces clauses doivent être cohérentes avec le statut d'intermédiaire de paiement le cas échéant applicable — DSP2/agrément établissement de paiement si la Plateforme encaisse des fonds pour compte de tiers.]

Article 10 — Signalement, suspension et exclusion

La Plateforme peut suspendre ou supprimer, sans préavis, tout compte dont l'utilisation contreviendrait aux présentes CGU, notamment en cas de transport d'objets interdits, de comportement frauduleux, ou d'activité manifestement commerciale déguisée en cotransportage.

Article 11 — Données personnelles

[Renvoi à une Politique de confidentialité distincte, conforme au RGPD : finalités, base légale, durée de conservation, droits des personnes, coordonnées du DPO le cas échéant.]

Article 12 — Propriété intellectuelle

Les éléments de la Plateforme (marque, logo, interface, contenus éditoriaux) demeurent la propriété de [SOCIÉTÉ]. Toute reproduction non autorisée est interdite.

Article 13 — Modification des CGU

La Plateforme peut modifier les présentes CGU à tout moment ; la version applicable est celle en vigueur au moment de l'utilisation du service. Les utilisateurs seront informés de toute modification substantielle.

Article 14 — Droit applicable et litiges

Les présentes CGU sont soumises au droit français. En cas de litige avec la Plateforme, et à défaut de résolution amiable, [médiation de la consommation le cas échéant →] compétence est attribuée aux tribunaux [du siège social / du lieu de résidence du consommateur selon les règles applicables].

Ce document est un projet de travail et ne constitue pas un avis juridique.